

Séance du 14 décembre 2010  
**Séance du 14 décembre 2010**

1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE .....	2
2) PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION – APPROBATION .....	2
3) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES .....	3
* COMMUNE - BUDGET LOTISSEMENT LE COURTILLIER .....	3
* COMMUNE - BUDGET PRINCIPAL .....	3
* COMMUNE - BUDGET EAU POTABLE .....	4
4) EVOLUTION DES TARIFS COMMUNAUX .....	5
5/ DÉCISIONS PRISES SUIVANT DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DONNEES A M. LE MAIRE .....	6
6) INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES .....	7

Le neuf décembre deux mil dix, convocation du Conseil Municipal pour sa séance ordinaire du quatorze décembre deux mil dix.

Le Maire,

Gérard PICARD

Date de convocation : 09/12/2010	L'an deux mil dix le quatorze décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard PICARD, Maire,
Date d'affichage : 09/12/2010	<b><u>ETAIENT PRESENTS</u></b> : M. Michel MENIVAL 1 <sup>er</sup> Adjoint, M. Jean-René LECONTE, 2 <sup>ème</sup> Adjoint, Mme Louissette HAUTOT 3 <sup>ème</sup> adjoint, M. Stéphane JEAN 4 <sup>ème</sup> adjoint, Mme Ginette GUILLAUME, MM. David DAGICOUR, Ludovic DAMY, Mmes Dominique JEANNOT à partir de la question n°6, Brigitte GOFFETTRE, MM. : Nicolas LEBORGNE, Claude HINFRAY, Mme Françoise VASSARD, Dorothee CORNIELLE, M. Jean-Marie SOUILLARD, M. Daniel SCIARANI.
Nombre de Conseillers : En exercice : 18 Présents : 15 Votants : 17 jusqu'à la question 5 ----- A partir de la question 6 Présents : 16	<b><u>ABSENTS EXCUSES</u></b> : Mme Chantal LEFRANCOIS qui a donné pouvoir à M. SOUILLARD, Mme Corinne CRESSY, 5 <sup>ème</sup> AJOINT, qui a donné pouvoir à M. PICARD, Mme Dominique JEANNOT jusqu'à la question n°5. <b><u>ABSENTS :</u></b> <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : M. Ludovic DAMY.

## **1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Conseil Municipal désigne M. DAMY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil, indique quels sont les Conseillers présents et absents et précise si ces derniers sont excusés et ont donné pouvoir à un autre Conseiller.

M. le Maire fait constater que le quorum est bien atteint.

## **2) PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION – APPROBATION**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 27 octobre 2010 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

M. le Maire fait constater une erreur au point n°9 – *Informations, questions diverses*, concernant la date de passage de la télévision analogique à la TNT. La date à prendre en compte est le 1<sup>er</sup> février 2011 et non pas le 1<sup>er</sup> janvier 2011 comme il l'a été indiqué dans le compte-rendu.

À l'exception de cette remarque, le procès-verbal ne donne lieu à aucune observation particulière. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe alors à l'ordre du jour.

### 3) DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

Pour cette question à l'ordre du jour, M. le Maire donne la parole à M. MENIVAL, Premier Adjoint, en charge de la commission des Finances.

#### ◇ **COMMUNE - BUDGET LOTISSEMENT LE COURTILLIER :**

M. MENIVAL rappelle au Conseil Municipal que les prévisions budgétaires du lotissement Le Courtillier ont été établies avec une prévision de vente de quatre terrains sur l'exercice 2010.

Il indique que seul un terrain sera vendu au 31 décembre 2010 au lieu des quatre attendus. Par conséquent, les écritures comptables relatives aux stocks seront plus importantes que prévues.

Il expose qu'il convient donc de prévoir une dépense de 13 307 euros supplémentaires en section d'investissement à l'article 3355/040 – *travaux*.

Afin de permettre l'inscription de cette dépense supplémentaire au budget du lotissement, il propose au Conseil Municipal d'autoriser l'inscription d'une recette supplémentaire à l'article 16874 – *autres dettes - communes*, pour un montant de 13 307 euros. Il s'agira d'une avance remboursable du budget principal de la commune au budget annexe Le Courtillier.

Par ailleurs, en raison de l'importance des stocks, M. MENIVAL explique que les écritures relatives à la reprise de provision prévue aux articles 7815/042 – *reprise sur provisions pour risques et charges* et 1582/040 – *provision pour risques et charges*, pour un montant de 28 326 euros, ne pourront être passées sur l'exercice 2010.

Enfin, il déclare que sera constaté à la clôture de l'exercice un déficit de la section de fonctionnement qu'il conviendra de couvrir, lors de l'élaboration du budget primitif 2011, par une subvention du budget communal au budget de lotissement Le Courtillier.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à autoriser l'ouverture de crédits suivante :

#### BUDGET LOTISSEMENT LE COURTILLIER

SECTION INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
<b>Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>
Compte 3355 – travaux en cours + 13 307,00 €	Compte 16874 – autres dettes – avances remboursables des communes + 13 307,00 €

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Autorise l'ouverture de crédits proposée.

#### ◇ **COMMUNE - BUDGET PRINCIPAL :**

M. MENIVAL informe le Conseil Municipal de la nécessité d'envisager un transfert de crédits pour passer les écritures de stocks du budget annexe du lotissement Le Courtillier. Il propose de consentir une avance remboursable au budget Le Courtillier en ouvrant des crédits en section d'investissement en dépense, à l'article 27638 – *créances sur autres établissements publics*.

Il propose d'utiliser les crédits inscrits à l'article 020 – *dépenses imprévues*.

Par ailleurs, il expose qu'il a été prévu initialement au budget primitif 2010, une inscription budgétaire de 40 000 euros pour des travaux de voirie à l'article 2152 – *installations de voirie* sur l'opération n° 200 – *Immobilisations corporelles diverses*, en section d'investissement. Il indique qu'il y a lieu cependant de mandater les dépenses effectuées pour ces travaux à l'article 2151 – *réseaux de voirie* car ils ne seront pas amortis, contrairement aux dépenses réalisées à l'article 2152. Il propose par conséquent de transférer des crédits de compte à compte, de l'article 2152 vers l'article 2151 à l'intérieur de la même opération, afin d'être au plus près des dépenses réalisées.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à autoriser les transferts de crédits suivants :

### BUDGET PRINCIPAL

SECTION INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
<b>Chapitre 020 : Dépenses imprévues investissement</b> Compte 020 – dépenses imprévues - 13 307,00 €	
<b>Chapitre 27 : Autres immobilisations financières</b> Compte 27638 – créances sur autres établissements publics + 13 307,00 €	-
<b>Opération 200 : Immobilisations corporelles diverses</b> Compte 2151 – réseaux de voirie + 28 000,00 € Compte 2152 – installations de voirie - 28 000,00 €	

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Autorise les transferts de crédits proposés.

◇ **COMMUNE - BUDGET EAU POTABLE :**

M. MENIVAL informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer des écritures comptables relatives à la récupération de la TVA sur les travaux de renforcement du réseau d'eau potable réalisés rue du 11 novembre 1918.

Il propose d'ouvrir des crédits à l'article 2762 – *créances sur transfert de droits à déduction de TVA* au chapitre 27, en section d'investissement, afin de percevoir la recette réelle correspondant à la TVA récupérée, ainsi qu'aux articles 2762 en dépense et 2315 en recette, au chapitre 041, pour pouvoir passer les écritures d'ordre correspondantes.

Enfin, il propose d'inscrire une dépense supplémentaire à l'article 2315 – *installations, matériel et outillage techniques* sur l'opération n° 30 – *Renforcement et extension des réseaux d'eau potable*, afin de maintenir l'équilibre budgétaire sur la section d'investissement.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à autoriser l'ouverture de crédits suivante :

### BUDGET EAU POTABLE

SECTION INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
<b>Opération 030 : Renforcement et extension des réseaux d'eau potable</b> Compte 2315 – installations, matériel et outillage techniques + 1 832,00 €	<b>Chapitre 27 : Autres immobilisations financières</b> Compte 2762 – créance sur transfert de droits à déduction de TVA + 1 832,00 €
<b>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</b> Compte 2762 – créance sur transfert de droits à déduction de TVA + 1 832,00 €	<b>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</b> Compte 2315 – installations, matériel et outillage techniques + 1 832,00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Autorise l'ouverture de crédits proposée.

**4) ÉVOLUTION DES TARIFS COMMUNAUX**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de revoir les différents tarifs communaux. Il propose une revalorisation d'environ 2% en moyenne sur l'ensemble des tarifs.

M. MENIVAL, Adjoint en charge des Finances, présente les nouveaux tarifs proposés.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les nouveaux tarifs proposés, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1/ Arrête les différents tarifs communaux suivants :

**Salle des fêtes :**

• Réunions d'information des groupements professionnels	55.00 €
• Vins d'honneur (pour les Envermeudois uniquement)	40.00 €
• Théâtre matinée, soirée (+ 16 € chauffage)	66.00 €
• Bals publics, bals sur invitation (associations d'Envermeu uniquement, au delà du 1 <sup>er</sup> bal, gratuit)	92.00 €
• Location de verres par centaine	11.50 €

**Remboursement des pièces de vaisselle détruites, endommagées, ou perdues :**

• Assiette	2.85 €
• Verre, cuillère, couteau, fourchette	1.85 €

**Location de matériel divers aux personnes physiques :**

• Chaises, l'unité	0.60 €
• Tables sur tréteaux, le ml de plateau	1.50 €

**Mise à disposition de salle pour réunions diverses :**

• Salles demandées par des associations ou organismes ayant leur siège à l'extérieur de la commune	36.00 €
--	---------

Pour toute location de salle, les dégradations seront remboursées sur émission d'un titre au vu du montant du devis de réparation produit.

**Location de matériel aux communes et associations extérieures à Envermeu :**

• Podium de 70 m <sup>2</sup> , l'ensemble du podium	376.00 €
• Location partielle du podium	188.00 €
• Grilles caddies, la grille	11.00 €

Il est rappelé que ce matériel sera prêté à titre gracieux aux associations envermeudoises, ainsi qu'aux communes et associations qui prêtent gratuitement à la commune d'Envermeu leur matériel, les pièces manquantes étant néanmoins à rembourser au prix du remplacement.

### **Salles conviviales d'Auberville :**

• Salle n° 1 (130 places)	
Une journée	148.00 €
Jours suivants	74.00 €
• Salle n° 2 (80 places)	
Une journée	106.00 €
Jours suivants	53.00 €
• Couvert complet pour la durée de la location	1.00 €
• Majoration pour les personnes n'habitant pas la commune :	
Forfait pour la durée de la location	38.00 €

Pour toute location de ces salles, les dégradations seront remboursées sur émission d'un titre au vu du montant du devis de réparation produit.

### **Taxes funéraires et concessions cimetière :**

#### **Tarifs des vacances funéraires :**

• Départ de corps	20.50 €
• Départ de corps enfant	intervention non payante
• Exhumation	20.50 €
• Ré-inhumation	20.50 €

#### **Tarifs des concessions funéraires :**

• Concessions caveau ou pleine terre:	
30 ans renouvelables	122.00 €
50 ans renouvelables	255.00 €
• Location caveau communal (maximum 8 jours)	20.50 €
• Concessions columbarium :	
30 ans renouvelables	760.00 €
• Concessions cavurnes :	
30 ans renouvelables	305.00 €
• Dispersion des cendres :	51.00 €
• Taxe de dépôt ou de retrait d'urne :	20.50 €

2/ Dit que les tarifs ci-dessus énumérés seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

M. DAMY interroge M. le Maire sur la gratuité de l'utilisation de la salle des sports par l'association de handball de Saint-Nicolas d'Aliermont. M. le Maire répond que cette gratuité a été accordée dans la mesure où il n'existe pas d'association de handball sur la commune et parce que les enfants d'Envermeu peuvent ainsi pratiquer ce sport sur place.

### **5) DÉCISIONS PRISES SUIVANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DONNÉES À M. LE MAIRE**

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises suivant la délégation d'attributions qui lui a été consentie par le Conseil Municipal lors des Conseils du 21 mars 2008, du 26 mai 2008 et du 27 octobre 2010 :

N° 10/042      Passation d'une convention d'adhésion au service de médecine préventive, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime, sis 3440 route de Neufchâtel – 76233 BOIS-GUILLAUME.

Les missions de prévention de ce service comprennent l'action sur le milieu professionnel et la surveillance médicale des agents de la collectivité. La convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de quatre ans.

Montant de l'adhésion : 65,90 euros par agent pour l'année 2011. À ce tarif s'ajouteront les prestations complémentaires (bilans, vaccinations) selon la grille tarifaire annexée à la convention.

Imputation budgétaire : B.P. 2011 et suivants – article 6475.

N°10/043 Passation d'un contrat de dératisation pour le service de restauration scolaire, avec la société AMBOILE SERVICES, sise 35 rue Camille Desmoulins, 92442 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Ce contrat a pour objet l'élaboration et le suivi du plan de prévention de l'introduction des nuisibles, ainsi que la fourniture d'appâts conformément à la réglementation HACCP, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Montant de la dépense à engager au titre de ce contrat : 217 euros H.T., soit 259,53 euros T.T.C pour la première année.

Imputation budgétaire : B.P. 2010 et suivants – article 611.

Concernant la décision n°10/043, M. le Maire indique que ce contrat découle de l'obligation de respect de la réglementation européenne et qu'aucune présence de nuisibles n'a été constatée à la cantine scolaire.

Arrivée de Mme JEANNOT

## **6) INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

### **◇ INFORMATIONS**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a délibéré, au cours de sa séance du 6 juillet dernier, pour que la commune fasse l'acquisition de deux parcelles d'une superficie totale de 19 709 m<sup>2</sup>, dans le prolongement de la zone artisanale de Torqueville.

Il expose qu'il a été contacté ces trois dernières années par plusieurs enseignes de la grande distribution souhaitant éventuellement s'implanter à Envermeu. Par ailleurs, des représentants du groupe Carrefour ont souhaité le rencontrer au sujet du magasin SHOPI d'Envermeu.

En effet, ils souhaitent agrandir le magasin mais ne peuvent disposer de foncier disponible à proximité de ce dernier. De plus, la station service nécessiterait d'être modernisée et agrandie pour être accessible aux poids lourds, ce qui n'est pas possible en centre-bourg par manque de place et en raison d'une réglementation très contraignante. Aussi souhaitent-ils déplacer le magasin.

Le groupe Carrefour a donc pris contact avec la commune pour qu'elle étudie la possibilité d'une nouvelle implantation en sortie d'Envermeu, sur ces terrains en cours d'acquisition par la commune.

Ce projet commercial serait implanté sur une superficie d'environ 11 950 m<sup>2</sup>, et comprendrait un magasin Carrefour Contact sur environ 1 000 m<sup>2</sup> avec une réserve foncière équivalente, une station service accessible aux véhicules poids lourds, un parking de 89 places, et également un bâtiment d'environ 1 000 m<sup>2</sup> destiné à accueillir le magasin Gamm Vert qui changerait également d'emplacement.

Ce projet impliquera de viabiliser le terrain en réalisant une extension des réseaux d'électricité, télécom, d'eau potable et d'assainissement, et également de prévoir un aménagement routier et l'élargissement de la voirie d'accès.

Le souhait des acquéreurs serait que l'ouverture ait lieu en septembre 2012.

Sur la superficie restante M. le Maire propose d'étudier la possibilité d'implanter une nouvelle salle des Fêtes. En effet, l'actuelle salle polyvalente devient trop petite et contraint la commune à utiliser la salle des Sports pour l'organisation de manifestations d'importance, ce qui est préjudiciable aux associations sportives qui voient leurs créneaux d'utilisation réduits. Aussi, il suggère d'étudier la réalisation d'une salle des Fêtes de plus grande capacité et propose que la commission des Bâtiments organise des visites de salles communales au début de l'année 2011.

Mme CORNIELLE demande s'il est prévu un repreneur pour le local libéré par le magasin SHOPI. M. le Maire répond qu'il contactera le propriétaire du local pour étudier avec lui les différentes possibilités qui s'offriront.

M. DAGICOUR fait part de son inquiétude concernant la réserve foncière prévue par l'acquéreur, qui ne lui semble pas suffisante. M. le Maire répond qu'il questionnera les acheteurs à ce sujet.

Par ailleurs, M. DAGICOUR fait part de son interrogation sur la pertinence de l'implantation d'une salle des Fêtes dans la continuité d'une zone artisanale et commerciale.

M. le Maire expose qu'il devient difficile de trouver des terrains disponibles d'une capacité suffisante en centre-bourg. L'implantation de la salle des Fêtes à cet endroit permettrait de bénéficier d'une mutualisation des places de stationnement et résoudrait le problème des nuisances sonores éventuelles si cet équipement se trouvait trop proche des habitations.

#### ◇ **SUBVENTIONS**

▪ M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention a été accordée par le Conseil Général à la commune d'Envermeu le 22 novembre 2010 pour l'acquisition d'un car de transport scolaire : 82 500 euros.

La subvention accordée correspond à 75 % du montant hors taxes de l'acquisition plafonné à la somme de 110 000 € (montant de l'acquisition : 120 190 euros H.T.).

La subvention pour cet investissement se monte par conséquent à environ 70 % du montant total hors taxes du véhicule.

#### ◇ **RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS**

M. le Maire informe l'Assemblée du calendrier des réunions et manifestations des prochaines semaines :

- le mercredi 15 décembre 2010 à 18 H, la commission Communication et Information se réunira concernant l'élaboration du journal municipal du mois de janvier 2011 ;
- le mercredi 15 décembre 2010 à 19 H, aura lieu la remise des fonds du Téléthon, salle d'honneur de la Mairie ;
- le jeudi 16 décembre 2010 à 19 H, aura lieu la remise des lots du salon artisanal par l'association Envermeu Activités, à la salle des Fêtes ;
- le vendredi 17 décembre 2010 aura lieu la manifestation de Noël organisée par la commune, place de l'Église ;
- le samedi 18 décembre 2010 aura lieu la distribution des colis de Noël ;
- la Cérémonie des vœux sera organisée le samedi 8 janvier 2011 à 18 H ;
- le vendredi 11 février 2011 à 17 H aura lieu l'accueil des nouveaux habitants de la commune ;
- le prochain conseil municipal est envisagé le mardi 15 février 2011 à 18 H 30 ;
- le vendredi 25 mars 2011 à 17 H aura lieu la manifestation « un enfant, un arbre ».

Mme HAUTOT donne lecture à l'Assemblée de la liste établie par Mme CRESSY, Vice-Présidente du CCAS, indiquant la répartition par Conseillers pour la distribution des colis de Noël.

Elle indique que les colis seront prêts le jeudi 16 décembre à 14 H et que les Conseillers devront en avoir terminé la distribution au plus tard le samedi 18 décembre. M. le Maire déclare qu'il souhaiterait que les colis soient distribués plus tôt en 2011.

Mme HAUTOT précise que la distribution des colis aux pensionnaires de l'EHPAD aura lieu le samedi 18 décembre à 11 H 30. Par ailleurs elle fait appel aux bénévoles pour le service du vin chaud de la manifestation de Noël.

M. le Maire invite les Conseillers Municipaux à partager le verre de l'amitié pour clôturer le dernier Conseil Municipal de l'année 2010.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 45.